

# 20<sup>c</sup>. Journal du Lot 20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**L'Etat exagère vraiment trop les prélèvements fiscaux qu'il opère sur les coupons des titres à porteurs. Quelques exemples stupéfiants pris sur la Cote officielle. Ce n'est pas ainsi qu'on aidera à la reconstitution de l'Épargne Française. — La question de l'occupation militaire en Rhénanie.**

Il existe une « Fédération des Porteurs de valeurs mobilières pour la Défense de l'Épargne Française ». Le titre est un peu long. Et je ne voyais en lui qu'une tromperie. La « Défense de l'Épargne » a bon dos, me disai-je ! Elle sert à masquer le véritable but de la Société. Les « épargnants » sont de petites gens sympathiques. On les met sur l'enseigne, mais dans la boutique, on ne doit s'occuper que des spéculateurs et des Boursiers, qui sont régnants.

Et la dite Société m'inspirait une dure méfiance comme tout ce qui touche à la Bourse. Cela vous a ragoûté de spéculation dont s'indignent les gens habitués à gagner leur vie par un labeur utile. Ils ont conscience de ne pas toujours recevoir de la Société une rémunération proportionnée aux services qu'ils rendent. Ils sentent bien qu'ils donnent plus qu'on ne leur rembourse, tandis qu'ils soupçonnent des saligauds de s'enrichir par des combinaisons de jeux ou d'y puiser tout au moins de quoi mener large et oisive existence !

La Bourse ! Ce seul mot révolte ceux qui besognent de leurs mains ou de leur cerveau ! Avec sa laide et lourde colonnade derrière laquelle trône la redoutable puissance maîtresse du monde, avec son peuple de hurleurs et d'agités qui semblent les dévôts d'un culte frénétique, elle apparaît bien comme le lieu où l'on a réédifié la sombre religion du Veau d'Or...

Bref, cette Fédération des Porteurs de Valeurs Mobilières ne me disait rien qui vaille... C'est dans un esprit de défiance instinctive que j'ai ouvert le papier par elle adressé. Et pourtant !... J'y ai vu des choses qui sont dignes d'être citées. Je ne prends pas à mon compte toutes ses réclamations. Mais, tout de même, quand elle proteste contre l'exagération des prélèvements que le fisc opère sur les coupons des titres à porteur, on est bien obligé de reconnaître qu'elle a raison.

Voici, entre bien d'autres, quelques exemples empruntés à la cote officielle et qui sont donc d'une exactitude incontestable. Écoutez un peu. Cela en vaut la peine !...

Parmi les obligations, je relève au hasard : La Ville de Paris 1865 porte un coupon de 10 francs, sur lesquels les divers impôts perçus s'élèvent à 4 fr. 35. Le rentier touche donc seulement 5 fr. 65 après avoir payé au fisc plus de 43 pour cent de son revenu !

Le Crédit Foncier communal de 1874 a un coupon d'une valeur de 2 fr. 60. Le fisc en prend 1,222 ; reste donc au rentier 1,378 ; soit un prélèvement de 47 pour cent !

Je pourrais vous en citer cent autres.

Mais passons aux Actions.

Voici la Banque Privée avec un coupon de 15 francs, sur lequel l'Etat touche 7 fr. 54 et le rentier 7 fr. 46, soit plus de 50 pour cent au fisc.

Plus fort encore. La Rente Foncière dont le coupon se monte à 100 francs laisse 65 fr. 535 à l'Etat et 34 fr. 465 au rentier. Cela fait du 65,5 0/0 d'impôt sur le revenu !...

Soyez tranquilles, il y a mieux. La Thomson-Houston porte un coupon de 20 francs. Ici, l'Etat prend 18 fr. 74 et abandonne 1 fr. 26 par faitement, vous avez bien lu) au rentier. Bien compté, cela fait du 93,5 0/0 d'impôt.

Pour la Nickel, le rentier touche 1 franc sur 45 francs de revenu et l'Etat encaisse 44 francs.

Pour la Kali Sainte-Thérèse, qui est censée distribuer à ses porteurs un dividende de 75 fr. 60, l'Etat ne s'est pas livré à tant de calculs. IL PREND TOUT et il laisse le reste au rentier. Les impôts, sur cette valeur, s'élèvent à cent pour cent !... Quand nous appelons cela « une valeur », c'est à l'Etat que nous pensons, car pour le rentier

il faudrait bien trouver un autre mot !...

Enfin, voici le comble ! La Parisienne Electricité annonce un dividende de 20 fr. 80 par titre. Mais le fisc a fait son compte au plus juste et il déclare que là-dessus il doit lui revenir 24 fr. 70.

Seulement, comme il est bon prince, il informe le porteur de titre qui se présente au guichet que les 3 fr. 90 que celui-ci reste à lui devoir seront récupérés sur le coupon de l'année prochaine. De sorte que le dividende à « toucher » sur cette valeur se résoud finalement par une dette contractée à l'égard de l'Etat !...

Il serait, vous le voyez, difficile de faire mieux et après celle-là nous sommes bien obligés de tirer l'échelle !... Cela constitue de la spoliation. Rien de moins. Les communistes prétendent que nous vivons sous un régime « capitaliste ». Il n'y paraît guère à voir la façon dont sont traités les infortunés porteurs de valeurs mobilières.

On ne peut s'empêcher de conclure, comme la Fédération, que l'Etat empêche ainsi la reconstitution, si nécessaire pourtant, de l'Épargne française. Espérons qu'il entendra les protestations élevées de toutes parts contre cette sombre fureur de fiscalité. Et que le prochain budget lui sera une occasion d'en modérer les effets dévastateurs !

Ainsi soit-il !

La discussion continue entre la France et l'Angleterre sur la question des effectifs alliés à maintenir en Rhénanie.

Le gouvernement anglais n'est pas d'avis que l'Allemagne soit fondée à demander que les effectifs soient ramenés — en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> zones — au chiffre que l'Allemagne y entretenait avant la guerre. Mais il est disposé à une sérieuse réduction.

Mais c'est surtout sur le caractère de l'occupation que le gouvernement anglais tient à faire triompher sa thèse. Il ne s'agit pas d'une protection contre une agression possible de l'Allemagne, mais d'une garantie de la bonne exécution du traité de Versailles. Le Times déclare que le contingent britannique ne peut pas être considéré comme un poste avancé de la défense française.

C'est entendu ! Bien que si la France était menacée, l'Angleterre le serait aussi. Le gouvernement français ne prétend pas que l'occupation de la Rhénanie soit indispensable à sa défense.

Il s'agit seulement de savoir si elle est utile à la bonne exécution des clauses de la paix. Et sur ce point, la France est en droit de reprocher à l'Angleterre qu'elle ne l'ait pas toujours aidée comme il l'aurait fallu pour obtenir des garanties qui eussent avantageusement remplacé celle-là !...

Emile LAPORTE.

### PETITS MOTS D'ECRITS

## LES DEUX ÉCOLES

Pour ma part, cette histoire du jeune romancier qui brûle, en manière de repentir, douze exemplaires de son livre devant Notre-Dame-de-Paris, ne m'indique pas du tout. D'abord, il se peut que ce repentir soit sincère. Vous me direz que, dans ce cas, il était peut-être inutile de convoquer toute la presse à cet autodafé. Eh ! bien, admettons que l'auteur d'un livre demeuré désespérément obscur ait voulu se faire un peu de réclame... Où est le mal ? Faut-il accuser ce débutant qui manque certes de goût, quand on continue à couvrir de fleurs d'autres réclamis plus habiles peut-être, mais qui n'ont que ce mérite et qui nous assurement de leur vacarme ?

Considérez, je vous prie, un homme qui n'a entrepris le métier des lettres que par ambition, pour devenir riche, célèbre et séduire beaucoup de dames. Il travaille en pensant à ces buts agréables. Il se voit adulte, couvert d'honneurs, aimé... Et puis, rien ne vient. Il publie un livre dont personne ne parle, que personne ne lit. Silence complet, prodigieux. De la presse, grande et petite. Au troisième livre, l'ambitieux devient enragé. La plupart du temps, il change de métier et il a bien raison. S'il persiste, il est prêt à toutes les excentricités pour sortir de cette ombre maudite.

C'est une école. Et la vérité oblige à déclarer qu'elle réunit un nombre sans cesse croissant d'adeptes.

Mais il y a l'autre école. Celle de ceux qui s'en fichent, qui aiment leur art pour lui-même. Certes ils aimeraient mieux être riches, mais cela leur paraît déjà une si belle récompense : créer,

## Informations

### Bilan de la Banque de France

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France fait ressortir des diminutions de 300 millions pour le poste « avances à l'Etat » et 253 millions environ pour les billets en circulation. Les achats d'or et de devises se sont accrus de 6 millions en chiffres ronds.

### L'accord franco-allemand

Les commissions du Reichstag et du Reichsrat se réuniront, au début de la semaine prochaine pour examiner le traité commercial franco-allemand. On croit possible que le Reichstag retardé de quelques jours la date de sa rentrée prévue pour la fin de septembre.

### La Conférence interparlementaire

A la Conférence interparlementaire, M. Poincaré a prononcé un éloquent discours dans lequel il a déclaré que « l'existence de nations indépendantes, émules et non plus ennemies est une des garanties indispensables du progrès de la civilisation. »

Des discours ont été prononcés par MM. Dandurand, ministre d'Etat du Canada, lord Theowen, délégué anglais, M. Loeb, président du Reichstag et de Lukacs, délégué hongrois.

### Le bilan des manifestations

Les manifestations qui ont eu lieu mardi à Paris pour protester contre l'exécution de Sacco et Vanzetti, ont donné lieu à des actes de violence et de vandalisme excessifs.

Des agents ont été blessés à coups de couteau. Des glaces de magasin ont été brisées et des magasins ont été pillés.

On évalue à 10 millions le montant des dégâts.

Plusieurs manifestants ont comparu devant le tribunal correctionnel et été condamnés à des peines de prison et d'amendes. D'autres manifestants seront poursuivis pour vagabondage et vol.

### Les effectifs rhénans

Le Times, parlant des difficultés éprouvées pour concilier les points de vues français et anglais au sujet de la réduction des armées d'occupation, dit que s'il ne s'agissait que de se mettre d'accord sur le chiffre des effectifs la question serait rapidement réglée, car les discussions se poursuivent dans l'esprit d'amicalité intime qui caractérise les relations entre les deux pays.

Mais, ajoute le journal, la Grande-Bretagne peut difficilement admettre la question de sécurité soulevée par la France. Ce point a été réglé à Locarno et non seulement il serait contre l'esprit du pacte de maintenir une force défensive sur le territoire d'un pays voisin, mais son maintien dans ce but annulerait le système de démilitarisation de la Rhénanie prévu par le traité de Versailles.

Les négociations ne doivent pas perdre de vue ce côté du problème.

### Traité franco-yougoslave

On mande de Belgrade que le traité d'amitié franco-yougoslave sera signé à Genève lors de la prochaine assemblée de la Société des nations, par MM. Briand et Marinkovitch.

### Chez des fascistes allemands

Des perquisitions ont été opérées à Berlin, aux domiciles des diverses personnes appartenant au groupe national-socialiste qui avaient été arrêtées au retour du congrès de Nuremberg. Du matériel et des documents compromettants auraient été saisis, qui établissent que la section berlinoise du parti existe encore, bien qu'ayant été officiellement dissoute.

### Pas d'emprunt turc

Le journal Vakit, paraissant à Stamboul, ayant annoncé que le ministre des Finances, M. Abudul Halik, avait contracté, dans les banques suédoises, un emprunt de 15 millions de livres sterling, l'Agence Anatolie déclare qu'une enquête dans les milieux compétents a établi que le gouvernement turc n'a entrepris aucune démarche en vue d'un emprunt.

### Accord anglo-japonais

La Washington Post annonce que suivant des nouvelles de sources dignes d'être... Ils voudraient être glorieux, mais pour y arriver, ils ne feront pas une concession, ils ne commettront ni une bassesse, ni un penum. Ils liront toutes leurs joies de leur travail. Même s'ils demeurent obscurs, ils restent joyeux...

Il ne convient pas d'accabler les uns en portant les autres aux nues. Ça n'est pas leur faute. Les premiers ont entrepris un art comme on entreprend une carrière. Les seconds sont doués. Voilà tout. Et l'arriériste comble est beaucoup moins heureux que son humble confrère. (De l'Information).

Henri DUVERNOIS.

de foi, parvenues au département d'Etat, la Grande-Bretagne et le Japon ont abouti à un accord leur donnant mutuellement satisfaction au sujet de la future suprématie navale lorsqu'il est devenu évident que les Etats-Unis ne voulaient pas accepter le programme britannique de la récente conférence navale de Genève.

Les grandes lignes de cet accord, ajoute le journal, n'ont pas été révélées et il est peu probable que les milieux officiels américains possèdent des informations précises sur son contenu.

### En Grèce

La commission spéciale a proposé l'expulsion d'une centaine de personnes soupçonnées d'avoir des rapports avec une organisation pangliste. Parmi ces personnes se trouvent Mme Pangalos, plusieurs anciens ministres et trois sous-officiers de la marine, qui avaient été arrêtés sous l'inculpation, d'organisation d'un mouvement pangliste.

### L'armement naval américain

La faillite de la Conférence de Genève sur le désarmement naval a fait l'objet d'importantes déclarations du secrétaire de la marine aux Etats-Unis, M. Wilbur, qui ne laissent aucun doute quant aux intentions de l'Amérique :

« Lors de la prochaine session du Congrès, a déclaré M. Wilbur, j'espère demander une augmentation de 100 0/0 de notre programme de constructions navales. Je demanderai la mise en chantier immédiate de 8 croiseurs de 10.000 tonnes et d'un grand nombre de petits bâtiments. L'échec subi par la conférence de Genève oblige à un renforcement considérable de la marine de guerre américaine. »

### TIRAGES FINANCIERS

du 25 août 1927

VILLE DE PARIS 1904

Le n° 199.904 est remboursé par 200.000 fr. ; le n° 370.639 est remboursé par 10.000 fr. ; 10 n° sont remboursés chacun par 1.000 fr. ; 1.560 n° sont remboursés au pair.

### EN PEU DE MOTS...

Le croiseur japonais Jindzu est entré en collision avec le contre-torpilleur Waraba. Celui-ci a coulé en 15 minutes. 90 matelots et 12 officiers ont péri.

Un séisme s'est produit dans l'île de Formose. Il y a eu 10 tués et une centaine de blessés.

Un incendie qui a éclaté à Scutari a détruit 600 maisons. Il y a eu des personnes blessées.

Les restes de Sacco et Vanzetti seront incinérés dimanche, à Boston. La sœur de Vanzetti ramènera les cendres de son frère en Italie.

Le mauvais temps empêche toujours les aviateurs européens de prendre leur vol pour tenter la traversée de l'Atlantique.

## NOS ÉCHOS

### Le bain quotidien.

On s'est un peu nettoyé les poumons et l'esprit au vent du large ; on rentre au journal ; et on ouvre — par devoir professionnel — l'Action Française.

Début de l'article de M. Léon Daudet : De la marque à Sarraut et à l'américain... je pense, Louis Martin-Barthou, dit « Furstenberg », je pense, « bourgeois » et « messieurs » de la Sûreté générale et de la brigade mondaine, que vous êtes maintenant bien convaincus de votre incapacité, de votre nullité, de votre imbécillité, de votre gourdierie, qui fait la risée, avec le dégoût, de l'univers civilisé et des plus lointains tribus de la terre de Feu et du Kamchatka ! Ça un ministre de l'Intérieur, Ça un ministre de la Justice et même de la flagellation (au troisième, la porte à gauche), ça des instituteurs, des inspecteurs, et des « Recherches ». Laissez-moi rire ! Depuis le samedi 25 juin, où un fonctionnaire d'Albert ah mon-Sarraut, etc., etc.

Ça continue : « déplorables abus », « magistrature asservie, stylée par les deux drôles que vous êtes, Barthou et Sarraut », « votre caparulerie », etc.

Et dire que, chaque jour que Dieu fait, le gros camarade va déposer des ordures de ce genre !

Le noble faubourg raffole de ce bain quotidien.

### Le chapeau conjugal.

La mode qui consiste à se promener sans chapeau, et qui fait de plus en plus d'adeptes parmi les hommes, commence à être également adoptée par les femmes. C'était fatal puisque la plus belle moitié du genre humain semble hantée du désir de ressembler à la plus laide.

On rencontre déjà pas mal de jeunes personnes qui circulent dans les rues de Paris, la tête nue, les cheveux coupés

LES CONTEURS DU QUERCY

## CALASSOU

— On parle de supprimer la prison de Messourgues, dit le substitut Lespil, si j'allais la visiter ? Je pourrais, à l'occasion, fournir un rapport utile.

La prison se cachait derrière un petit bois de chênes, à quatre kilomètres de la ville. Les archéologues la citaient car on l'avait aménagée dans les ruines d'une ancienne abbaye ; elle gardait encore (elle détenait) un fin campanile aveuglé de lierre et de fenêtres géminées. M. Lespil trouva le moyen de s'égarer dans le boqueteau comme dans une page du Code. Quand il découvrit la prison, midi sonnait. « Je déjeunerai un peu plus tard, fit-il, avançons. »

Un odeur de civet vint à sa rencontre, onctueuse et brune, avec tant d'accueil et de tentation qu'il salua. Mais il eut à peine frappé le seuil de ses souliers guêtres, qu'une voix tinta dans la cuisine.

— Firmin ! il y a quelqu'un.

— Tais-toi, badaude !

— Que si !

Un homme parut sous l'accolade d'une porte ogivale, court, luron, en corps de chemise : une pipe à panache bleu hérissait sa moustache de fusain.

— Eh ! fit-il, nous venons purger quelque petite peine ?

— Non, dit froidement M. Lespil, imberbe et strict. Je suis le nouveau substitut.

— Ah ! fort bien, vous m'avez fait peur.

Il ôta sa pipe dans une inclination de tête et, s'effaçant :

— Entrez, Monsieur le substitut ; dans une prison, un magistrat est toujours chez lui... Jane ! cria-t-il, Calassou ! C'est M. le Procureur !

La femme accourut claire, plaisante, un rire lumineux aux dents et aux prunelles. Elle salua et l'on vit baïller son corsage, puis, se retournant vers son mari :

— Oh ! pourquoi ne m'avoir pas prévenu ! J'aurais préparé un meilleur déjeuner. Enfin, Monsieur le Procureur nous avons des truffes en boîte : vous mangerez une omelette grand deuil, un civet qui mijote dans les braises depuis l'aube et un cantaloup comme on n'en a pas à Pévêche. Pour la bouteille, comptez sur Firmin.

— Mais, Madame, protesta M. Lespil, je suis venu simplement, uniquement visiter la prison ; mon intention n'est point, malgré tant d'amabilité...

— Monsieur, dit la femme avec rondeur, vous êtes notre prisonnier. Ça fera deux. Après le café, vous ferez votre visite à votre aise... Voyons ! Où voulez-vous aller manger ici ? Il n'y a que nous et vous ne serez pas rentré à Messourgues avant une bonne heure. Vous êtes M. le Procureur, je sais bien, mais il faut être raisonnable tout de même. Allons ! c'est dit. Calassou ! eh ! Calassou ! porte le melon !

Une voix grave et chaude répondit d'un jardin de soleil. Et M. Lespil, qui n'avait pas vingt-six ans, prit le parti de rire et d'accepter.

Déjà Mme Firmin attaquait le vais-selier. Une fricassée de faïence et de verre emplît joyeusement la petite prison de Messourgues. Les hommes, cependant, causaient.

— Non, disait Firmin, nous ne travaillons guère. Les journaux devraient parler un peu plus de la maison. Songez que nous sommes restés un trimestre entier sans le moindre pensionnaire, et en plein hiver. Vous verrez le registre. Si, par hasard, il nous arrive quelqu'un, c'est pour quelques jours ou

et calamités. Certaines d'entre elles tiennent une canne à la main, pour prouver sans doute qu'elles ne sont pas des demoiselles de magasin qui font une course. Emprisonnons-nous de dire que cela n'ajoute rien à leur charme, au contraire, mais c'est la mode, et celle-ci passera comme toutes les autres.

En Italie, cette mode est presque générale dans la classe moyenne. Les femmes circulent sans chapeau, mais à l'église elles sont tenues d'avoir la tête couverte. Elles ont donc toujours dans leur poche un fichu ou un mouchoir qu'elles mettent pour assister aux offices.

Celles qui sont accompagnées de leur mari font mieux encore. L'homme étant obligé de se découvrir et la femme de se couvrir, le feutre du mari passe sur la tête de l'épouse qui le lui rendra à la sortie.

C'est bien simple comme on voit, mais il fallait y songer.

### Chasseresses de chevelures.

L'École Normale de filles de Mexico est pratiquement en état de guerre. Les élèves se sont en effet partagées en deux bandes ennemies : celle qui

quelques semaines. L'an dernier, toutefois, je dois le dire, un vagabond a fait près d'un mois et demi. C'était un brave type qui savait toutes les chansons du monde. Nous l'avons bien regretté.

— Il ne vous a point écrit ?

— Si, de Clairvaux. Il paraît que c'est une belle prison... Ici, c'est languissant, Monsieur le Procureur, puis on est isolé, les serrures ne tiennent pas ; si c'était pas les puces, je prendrais un chien.

— Vous savez, dit le substitut, qu'il est fort question de « vous » supprimer ?

— Si on doit me donner de l'avancement et m'envoyer dans une vraie ville, tant mieux. Ma femme pourra aller au cinéma et je ne déteste pas les petits cafés où l'on est quatre autour d'un tapis...

— A table ! à table ! cria Mme Firmin.

L'omelette, dans la faïence bleue, avait l'air d'un grand poisson d'or, mais dès qu'on la toucha elle éclata de truffes noires. M. Lespil défendait en vain son assiette.

— Vous direz merci après ! déclara Mme Firmin. Puis, câline : — Oh ! Monsieur le Procureur, si on ferme, lâchez que nous soyons nommés dans un joli chef-lieu. Je saurai tenir mon rang, allez ! Je me ferai couper les cheveux... Tenez ! voyez un peu si ça m'irait mal.

M. Firmin prenait sois du verre. Trois vins : un pour l'omelette, un pour le civet, un pour le melon. Et un armagnac de vingt ans, pour le café.

Quand il eut goûté au premier morceau de râble, M. Lespil abaisa doucement les paupières dans une sorte de voluptueuse méditation. Il rouvrit les yeux pour adorer le vin.

— Ah ! que voulez-vous, expliquait M. Firmin, nous sommes presque toujours seuls ici, alors, il faut bien s'accorder quelques douceurs.

— Vous avez bien raison, approuva le magistrat en revenant au civet. Quel fumet et quelle chair, quel suc et quel lie !

Mais voici qu'il s'arrêta net dans son lyrisme.

— C'est... un lapin ?

— Vous moquez-vous ?

— Alors... c'est... un vrai lièvre ?

— Voyons, Monsieur le Procureur ! Je ne me serais pas permis...

— Mais, malheureux, la chasse n'ouvre que le mois prochain.

— Que vous dites ! Ici, nous ouvrons chaque fois que la lièvre passe.

— Et c'est vous qui avez tué ce gibier ?

— Pour ça, non. C'est Calassou. Je lui ai prêté mon fusil, parce que le sien, n'est-ce pas ?... C'est Calassou également qui a fait le civet. Hier soir, il a mis... l'animal à mariner et ce matin, à pointe d'aube, le bruit de la tourlière nous a réveillés. Ces gens-là, voyez-vous, détiennent des recettes qu'envierait le cuisinier d'un prince. Calassou, Monsieur le Procureur, mais il faut bien que je vous le présente. Vous lui direz un mot, il sera content... Calassou ! Calassou ! où diable est-il passé ce b...-là ?

— Permettez, dit le substitut un peu inquiet, qu'est-ce que c'est, s'il vous plaît, que ce Calassou ?

— Calassou ? braconnier de son état, dix jours de contrainte par corps, c'est notre vrai, notre unique prisonnier. Et vous avez de la chance, sa peine expire demain.

Léon LAFAGE.

porté les cheveux courts et celle qui a conservé la tresse traditionnelle.

Les « cheveux courts » ont conclu une alliance et juré de couper chaque jour les tresses d'au moins une jeune fille.

Les « cheveux longs » ont également formé une Ligue de résistance, mais dans les batailles quotidiennes, ses membres ont eu constamment le dessous, les chasseresses de chevelures opérant des ciseaux avec la dextérité des anciens Sioux maniant le tomahawk pour scalper leurs ennemis.

Mais toute guerre, même échevelée, a une fin. Devant les protestations des victimes, les autorités ont décidé d'exclure de l'école celles qui voudraient imposer par la force l'adoption de la coiffure à la mode.

### Evidement !...

Le voyageur au chef de gare : — Voilà trois heures que j'attends le train !...

Le chef de gare, grincheux : — Monsieur, quand vous aurez attendu comme moi trente-cinq trains par jour pendant trente ans, vous aurez droit à la retraite...

LE LIÈVRE,

# Chronique du Lot

## LES DEUX THÈSES

### Qui a raison ?

Le système de M. Dubernet de Garros fera-t-il diminuer le coût de la vie ? Il dit « oui ». — Nous répondons « non » !

Répondant à notre réponse, M. Dubernet de Garros nous adresse la nouvelle lettre qu'on va lire ci-dessous :

Cahors, le 26 août 1927.

Monsieur le Rédacteur,

« En me donnant l'hospitalité de vos colonnes au sujet de la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires, vous avez conclu que son remplacement par une taxe ad valorem n'apporterait aucune réduction du coût de la vie.

« Il faut cependant admettre que la taxe sur le chiffre d'affaires, dans sa forme actuelle, frappe la marchandise à tous les paliers de vente ; elle fait donc bouler de neige au fur et à mesure des transactions. Si elle est perçue une fois à l'origine, quel que soit le nombre des transactions commerciales, elle restera invariable, le consommateur la paiera une fois à un taux fixe, et n'aura plus à compter avec son incorporation faite forfaitairement à chaque stade de vente. Pour le commerçant, ce sera la suppression de l'inquisition fiscale. Pour le fisc lui-même, c'est une grosse simplification, la perception étant réduite à un seul échelon, d'où économie considérable de personnel, facilité de contrôle et réduction des frais.

« C'est pourquoi tous les groupes commerciaux (gros et détail) et notre Fédération du Lot ont toujours réclamé la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires. Aussi, je ne crois donc pas m'être trop avancé en écrivant qu'une modification de ce genre concourrait à amener une baisse du coût de la vie.

« Il ne faut pas en effet que le consommateur ignore que le commerçant supporte, en dehors des augmentations de toutes sortes : loyers, assurances, transports, etc., une charge d'impôts sans cesse croissante et sans cesse multipliée : patente et taxe vicinale, impôt sur les bénéfices, taxe sur le chiffre d'affaires, taxe de luxe, taxe d'apprentissage, droits de vérification des poids et mesures, imposition pour frais de Chambre de Commerce, taxe d'immatriculation au registre de Commerce, licences, octroi, etc.

« Pareil fardeau d'impôts, constamment aggravé, déroute le commerçant dans l'élaboration de ses prix de revient, il réclame donc la simplification, l'aménagement de ces impôts, estimant que de ces modifications ne peuvent que naître des économies appréciables, dont tout le monde profitera, car si le consommateur désire voir diminuer le coût de la vie, le commerçant n'y est pas moins intéressé, la diminution des prix entraînant toujours l'augmentation des ventes.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

E. DUBERNET DE GARROS.

De ce que nous avons accueilli la revendication formulée par M. Dubernet de Garros, il ne s'ensuivait pas naturellement que nousussions être de son avis !... Nous lui avons donné les moyens d'exposer le sien. Nous avons ensuite formulé le nôtre ! Rien de plus conforme à nos traditions courtoises et à nos principes de liberté !... Aujourd'hui, notre honorable correspondant et contradictoire tente un nouvel effort pour nous convaincre. Qu'il me permette de lui dire qu'il a ajouté des mots nouveaux à ceux de sa première lettre. Mais de nouveaux arguments, je n'en ai pas vu. S'il y en a, ils sont incognito.

Sa thèse reste ce qu'elle était. La nôtre aussi. Que le public juge.

Pour piper l'adhésion et l'appui des consommateurs, M. Dubernet de Garros leur affirme qu'ils ont intérêt à protester eux aussi contre la taxe sur le chiffre d'affaires. Et il y va du grand argument : cela fera baisser le coût de la vie !

En aucune façon, disons-nous. Cela fera tout simplement un déplacement d'impôts.

Pour parler clair, parlons uniquement de l'objet qui nous occupe et évitons certaines digressions dangereuses où l'astuce ingénue de M. Dubernet de Garros pourrait nous entraîner. Nous ne mettons en cause ni les actes ni les intentions des commerçants. Nous discutons une thèse fiscale.

« Que réclame notre contradictoire ?... Ah ! s'il demandait la « suppression » de la taxe, alors il serait en droit de faire luire à nos yeux éblouis une diminution à peu près correspondante du prix des choses vendues ! Mais il sait bien que cela est impossible. L'Etat a besoin des milliards que cette taxe lui rapporte. Il ne veut ni ne peut renoncer à ces milliards.

Et, alors, M. Dubernet de Garros, innocent et généreux, lui suggère : « Eh ! bien, prenez-les ailleurs ! Il y a dans la foule des contribuables d'autres poches que les nôtres !... »

Car telle est, très simplement résumée, l'opération proposée. Les Syndicats, dont M. Dubernet de Garros expose la requête, réclament, non la « suppression » de la taxe sur le

## LES ITALIENS CHEZ NOUS

### ENQUÊTE DANS LE SUD-OUEST

A l'Italie fasciste de nombreux Italiens préfèrent la France accueillante

De notes communiquées par M. Xavier de Cardillac à l'Animateur des Temps Nouveaux, nous extrayons les lignes suivantes :

L'hôtel Terminus, situé près de la gare Matabiau à Toulouse, attire, à cause de l'origine de son propriétaire, la clientèle italienne des émigrés.

Un des deux gérants est italien ; près de la moitié des garçons vient également d'Italie. L'un de ceux-ci, Raphaël, âgé d'une vingtaine d'années, traite les fascistes de brigands, d'assassins. Ses parents possèdent, à Bologne, une mercerie qui avait deux succursales ; ils ont dû émigrer, sous des menaces de mort réitérées, après avoir vendu à vil prix leur fonds de commerce. Ils ont acquis, dans le Gers, un petit domaine sur lequel ils vivent péniblement, ayant dû adopter de nouvelles habitudes de travail. Leur fils, qui devait tirer au sort cette année-ci, est résolu à rester en France.

D'après les renseignements que j'ai puisés à Toulouse et dans le Gers, le dix pour cent seulement des émigrés serait fasciste et même comprendrait beaucoup d'espions ; le restant, soit quatre-vingt-dix pour cent environ, déteste Mussolini, et préfère une France accueillante à l'Italie d'aujourd'hui.

Le mouvement d'émigration s'est surtout étendu dans le Gers et dans le Lot-et-Garonne, régions où la main-d'œuvre agricole était plus rare qu'ailleurs, mais il a essaimé dans les départements limitrophes. Le plus grand nombre des nouveaux venus s'est consacré à la culture de la terre. Ils ont beaucoup plus acheté qu'offert des propriétés. Venus en France sans esprit de retour, ils auront des enfants qui s'allieront avec des familles du pays et se feront une âme française.

Parmi les émigrés, on compte quelques industriels : dans le canton de Grenade-sur-Adour, dans les Landes, à Saint-Maurice, l'important domaine de Malleville a été acquis par des familles associées qui ont créé là une importante fabrique de saucissons et de charcuterie de conserve. On voit même chez nous quelques fonctionnaires italiens. Il y a quelques mois, une bande de jeunes fascistes envahit les salles de la Faculté de Droit d'une Université Vénitienne ; ils portaient, comme une bannière, une affiche des cours sur laquelle ils avaient rayé les noms de certains professeurs, et par leurs cris, ils signifiaient à ces derniers qu'il fallait ou partir ou mourir. Un professeur de droit international, instruit par l'expérience, se hâta de quitter l'Italie et vint s'installer dans le Gers, où, loin des siens, de ses intérêts, malade physiquement et moralement, il mène une vie triste et médiocre.

Le chiffre d'affaires qu'ils savent inacceptable, mais son remplacement !

Au lieu de faire payer cette taxe au moment de la vente, le fisc la percevra à « l'origine », c'est-à-dire à la fabrication. Si je vois bien la différence pour certains vendeurs, je n'en vois aucune pour les acheteurs. L'impôt sera toujours incorporé au prix de l'objet et celui-ci augmenté dans les mêmes proportions.

Il en sera ainsi forcément si la taxe de remplacement produit le même nombre de milliards que la taxe actuelle. Et alors, à quoi bon nous annoncer une diminution du coût de la vie !...

Mais si la taxe de remplacement produisait moins, qu'arriverait-il ?... Simplettement ceci : l'Etat constaterait un déficit dans son budget. Alors, pour le combler, il déciderait d'autres impôts.

En se déchargeant sur d'autres d'une part de leur fardeau fiscal, certains vendeurs auraient peut-être diminué pour eux le coût de la vie, mais pour l'ensemble des consommateurs, non pas !

Voilà pourquoi nous avons dit que ces derniers ne gagneraient vraisemblablement rien à cette combinaison ! Et il nous semblait excessif de solliciter leur appui !

Il est certain que cette taxe sur le chiffre d'affaires est gênante, embêtante. Et suivant le grand précepte qui recommande de faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il vous fit, suivant aussi le principe bien connu d'après lequel le bon impôt est celui qu'on ne paye pas, vous essayez de passer le vôtre sur le dos du voisin !... Eh ! mon Dieu ! Faites-le si vous pouvez ! Mais au moins ayez l'élégance de ne pas lui demander de vous y aider !

E. L.

### Relèvement des taxes applicables aux virements postaux échangés entre la France et la Tunisie.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 1927, les virements ordonnés par les titulaires de comptes courants postaux en France et en Algérie au profit des titulaires de comptes courants postaux en Tunisie seront passibles d'un droit de commission proportionnel au montant de la somme virée et fixé à 25 centimes par 1.000 francs ou fraction de 1.000 francs excédant.

## LE VIN TROP CHER !

La confédération générale des vignerons a décidé de protester auprès des pouvoirs publics contre la disposition du décret du 30 juillet 1927, fixant le contingent des importations des vins de Tunisie en France, pendant la période du 1<sup>er</sup> août 1927 au 31 juillet 1928, à 550.000 hectolitres. Ce maximum, dit la confédération, n'a été prévu que dans un projet non encore adopté et à la condition essentielle que certaines dispositions restrictives au régime dont jouit la Tunisie seraient adoptées en même temps par la régence.

D'autre part, la confédération générale des vignerons a déclaré qu'elle ne saurait admettre l'entrée en France, sous un régime privilégié, de quantités de vins en sus du contingent annuel des vins grecs parvenus en France avant le 10 juillet sans certificat d'origine. Elle se réserve de faire trancher par les tribunaux toute mesure illégale.

Cette note nous paraît un tantinet comminatoire.

Par ces temps de disette vinicole, il était à souhaiter que l'Etat permit, au contraire, l'entrée des vins tunisiens, algériens et autres en France.

Interdire cette entrée, et même réduire la quantité d'hectos autorisés à entrer ne peut pas être une mesure favorable aux consommateurs.

Que la confédération des vignerons défende ses droits, nul ne saurait y voir un inconvénient quelconque.

Mais il y a bien aussi les droits du consommateur à sauvegarder.

Or, si l'on considère le prix que le pauvre consommateur est obligé de payer pour avoir un litre de vin du Midi, il ne semble pas exagéré que l'Etat permette de faire entrer des vins étrangers.

Que les marchands du Midi dont les citernes sont pleines de vin réduisent leurs prix, que diable, et les consommateurs n'auront pas besoin de faire appel aux concours des vins étrangers.

Or, à la veille même des vendanges, le prix du vin n'a pas diminué de façon bien sensible.

Si la récolte de 1927 est inférieure à celle qu'on espérait, à quel prix alors va monter le litre de vin en 1928 ?

Il y a un point, cependant, sur lequel on donne raison à la confédération des vignerons, c'est lorsqu'elle se déclare décidée à poursuivre la répression des fraudes avec plus de sévérité que jamais au moment des vendanges, ainsi que la vérification des produits.

Oui, sur ce point, elle a raison, et elle ne sera jamais assez sévère dans ses enquêtes et vérifications pour empêcher les fraudeurs d'exercer leur lucratif et néfaste commerce.

Mais, de grâce, qu'en période de pénurie de vin — et nous sommes, actuellement, en pleine période — on concilie le plus possible les intérêts des vignerons et ceux des consommateurs.

Payer, en août, à Cahors, un litre de vin 3 fr. 40, n'est-ce pas une dérision ? Il n'y a plus de vin dans notre région, dit-on. Soit. Mais s'il y en a en abondance ailleurs, dans nos colonies, pourquoi ne pas l'importer ?

Il sera bien toujours temps, quand la période des bonnes vendanges sera revenue, de limiter l'entrée des vins étrangers.

Mais d'ici là, pourquoi brimer les travailleurs de nos régions en les privant de leur chopine bi-quotidienne ? Les pouvoirs publics ne peuvent pas ne pas s'intéresser à eux !

LOUIS BONNET.

### Médaille militaire

La médaille militaire est attribuée au soldat Moreau, du 207<sup>e</sup> d'infanterie : « Bon et brave soldat. A été très grièvement blessé à son poste, à Moronvilliers, le 20 avril 1917. »

### Armée

M. Barran, chef de bataillon au 31<sup>e</sup> d'infanterie, passe au 9<sup>e</sup> d'infanterie.

### Intendance

M. Saint-Paul, officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe à l'armée du Rhin, est affecté à la 17<sup>e</sup> région.

### Administration militaire

M. Barrière, officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe (habillement), est affecté à la 17<sup>e</sup> région.

### Greffier

M. Fontès, est nommé greffier de la justice de paix de Payrac, en remplacement de son père, décédé.

### Postes

M. Florenty, facteur des Postes à Dégagnac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

### Un maire cambriolé

On lit dans le « Petit Journal » :

## CAHORS

### LA POSTE-OMNIBUS-RURALE va bientôt fonctionner

Le public a intérêt à profiter des avantages que ce service met à sa disposition

Le service de la poste omnibus rurale de Cahors sera mis en activité le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Des affiches donnant le détail des diverses opérations qui seront effectuées par ce nouveau service (service postal, transport des voyageurs, des colis postaux, des messageries G. V. et P. V. et des commissions de toute nature, les horaires qui seront pratiqués et les prix à appliquer, ont été apposés, dans la ville de Cahors et dans toutes les communes comprises dans le circuit.

Des tracts reproduisant les renseignements consignés sur les affiches ont été distribués par les facteurs chez tous les commerçants de Cahors et dans toutes les maisons des six communes rurales qui vont être desservies par la poste omnibus rurale. Les personnes qui auraient été oubliées dans cette distribution ou qui auraient égaré le tract en question peuvent en demander un nouvel exemplaire soit au facteur qui les dessert, soit au bureau de poste de Cahors, soit chez les correspondants postaux du Montat (Mme Vve Delrieu), de Pern (Mlle Bergon), de Cézac (Mme Alazard), de Lhospital (Mme Ayot), de Labastide-Marnhac (M. Lacavalerie), de Trespoux (M. Labro).

Indépendamment du transport des voyageurs, la poste omnibus rurale a pour but d'améliorer la distribution et l'expédition des correspondances et de mettre à la disposition des populations rurales, au chef-lieu de chaque commune, un correspondant chargé de l'exécution des opérations postales.

Afin d'éviter aux habitants des campagnes des pertes de temps et des déplacements toujours onéreux, la poste omnibus rurale effectuera à Cahors et sur le parcours du circuit les commissions de toute nature qui lui seront confiées, notamment chez les boulangers, les épiciers, les merciers, les bouchers, les pharmaciens, en un mot chez tous les commerçants et également chez les particuliers.

Par réciprocité, les habitants de Cahors pourront utiliser la poste omnibus rurale pour s'approvisionner chez le producteur lui-même en denrées de toutes sortes sans se déranger et à très peu de frais (légumes, œufs, volailles, grains, etc., etc.).

Nous ne saurions trop engager le public à profiter des avantages que met à sa portée l'Administration des P. T. T. qui assurera, en outre, dans les communes desservies par le circuit de la poste omnibus rurale, les services des colis postaux et des messageries G. V. et P. V.

### EN CHASSE

Il y a des citoyens qui vivent, aujourd'hui, dans une impatience fiévreuse. Ils ne tiennent plus en place. Ils fourbissent le fusil, comptent, recomptent les cartouches, examinent s'il ne manque pas un bouton à la veste de chasse et si les gêtres ne sont pas décosués.

Demain, c'est le grand jour de l'ouverture. Et l'on sait ce que c'est l'ouverture de la chasse ! On la prépare depuis deux mois, mais on en parle depuis six mois !

Durant ces derniers jours, on voyait des nemrods parcourir les côtes pour tâcher de se rendre compte si le gibier serait abondant.

Mais à toutes questions posées sur ce point, ils ne répondaient pas ou ils se contentaient de cette réponse peu compromettante : « Il y aura du gibier, mais il pourrait y en avoir davantage. »

Chut ! attention, voici l'époque des randonnées pédestres, des bons dîners plantureux dans les fermes. Mais c'est aussi la période où les récits cynégétiques charmeront les auditeurs installés, pipe à la bouche, autour d'un bol de vin chaud !

Bonne chance à tous les nemrods cadurciens ; s'ils tuent du gibier, ils ne s'en étonneront pas. Leur adresse, estimeront-ils, est connue.

S'ils rentrent bredouilles, ils trouveront une explication telle que ce ne sera pas de leur faute, mais celle du chien du voisin, ou du gibier qui est encore trop... jeune !

Il est vrai que les chasseurs de nos régions, tout au moins, se consolent facilement de leur déconvenue ; et ils sont les premiers à sourire quand on leur cite la rosserie d'occasion : « Hélas ! le gibier, bon apôtre, Devant vous se débine au trot. Le lapin vous en pose un autre, Lapereau se traduit : la peau ! »

A vos fusils, nemrods, bonne chasse !

L. B.

### Concert public

Le concert public donné, jeudi soir, par notre société musicale l'Anenir Cadurcien, a obtenu son succès habituel.

Bien que la température fût un peu fraîche, un public assez nombreux s'était rendu sur les Allées Fénélon.

Nos excellents musiciens exécutèrent le programme de concert avec brio et furent applaudis.

Nous leur adressons, ainsi qu'à leur dévoué directeur, M. Rivière, nos vives félicitations.

Accidents du travail

M. Marc Condamine, employé à l'usine de l'Eclairage général, transportait un rondin d'acier lorsqu'il fut atteint de contusion thoracique. Il sera obligé de cesser tout travail pendant 15 jours.

## Fête du faubourg Labarre

Voici le programme de la fête du faubourg Labarre :

**Samedi 27 août :** Distribution de bouquets et tour du quartier en musique ; à 22 h., concert devant les divers cafés.

**Dimanche 28 août :** A 10 h., messe pour les enfants de la paroisse morts pour la France (à l'issue de ce service une gerbe sera déposée au monument aux morts des Mobilis) ; à 11 h., apéritif-concert ; à 17 h., ouverture de la fête ; à 21 h., grand bal de nuit.

**Lundi 29 août :** A 14 h., départ d'un ballon, jeux divers ; à 18 h., apéritif-concert et bal ; à 21 h., grand bal de nuit avec farandole qui se terminera par le traditionnel grand-père mené de main de maître par le doyen du quartier.

Le comité décline toute responsabilité des accidents qui pourraient se produire pendant la durée de la fête.

Le Comité.

### Coups et blessures

Un propriétaire, B..., 51 ans, de Cours, réclamait une dette à un de ses voisins, Bru Jean-Pierre, 73 ans, demeurant à Gironde (Cours).

Il pénétra chez lui en tenant à la main la gaule avec laquelle il conduisait des bœufs.

En voyant Bru, il plaça la pointe de la gaule sur le ventre du vieillard, en disant : « Tu vas me payer. » Bru recula, tomba dans la chambre. Il tenait à la main une hachette. B... s'en saisit et en frappa Bru à la tête.

Puis, saisissant une fourche en bois, il l'en frappa, et lui dit : « Je ne te te pas maintenant, mais il te faudra bien y passer. » Bru a reçu des blessures sur le côté droit du crâne, sur le sommet du crâne et sur le front.

D'autre part, B... dit que Bru l'a frappé avec la hachette et a été blessé à la main gauche et au front.

Le Parquet de Cahors est saisi de cette affaire.

### A coups de pierre

Le Parquet a fait procéder à une enquête au sujet de l'affaire suivante : La jeune Pomarède Marie-Louise, âgée de 13 ans, gardait des moutons et chèvres dans un champ, à Dégagnac, lorsque arriva dans un champ voisin la jeune C... Marie, âgée de 15 ans.

Une chèvre étant entrée dans le champ où se trouvait la jeune C..., celle-ci la chassa à coups de pierres, mais elle ne s'en tint pas là.

Elle lança des pierres à la jeune Pomarède qui fut blessée à la jambe gauche et à la tête.

### Menaces

Un propriétaire de Duravel, M. L..., sabotier, avait placé des pierres sur un chemin devant la propriété d'un voisin, M. L... Celui-ci alla chercher une masse et s'en servit pour casser ces pierres.

Une discussion violente s'éleva entre les deux hommes. Le sabotier retourna chez lui, en sortit avec un outil à la main. Et tout à coup, il se mit à crier et déclara que L... l'avait menacé avec un revolver.

L... nie : il affirme qu'il n'avait pas de revolver.

Mais plainte a été portée pour menaces par le sabotier au Parquet de Cahors qui fait instruire l'affaire.

### Vol

Ponchet Louis, 25 ans, journalier à Vayrac, avait été embauché par M. Simblie, propriétaire, pour des travaux agricoles.

Quand ces travaux furent terminés, Ponchet fut réglé et parti.

Mais peu après son départ, le propriétaire constata qu'une paire de chaussures lui avait été volée.

Il soupçonna Ponchet et porta plainte.

Effectivement, celui-ci fut retrouvé ; il portait les chaussures volées.

Il a été déferé au Parquet de Cahors.

### Excès de vitesse

Procès-verbal a été dressé pour excès de vitesse dans la traversée de la ville aux automobilistes suivants :

MM. de Romeu, de St-Priest-en-Jarret (Loire) ; Hermeil, de Montfaucon ; Bisson, rue Pasquier, Paris ; Gournee, Bd de Strasbourg à Paris ; Bolesques, rue Bèlhour, à Paris.

### Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre un propriétaire et un voiturier de la ville pour encombrement de la voie publique, quai Ségur et place St-Laurent.

Ils avaient laissé leurs camions et charrettes devant la porte pendant le jour et la nuit.

## PALAIS DES FETES

MARDI 30 AOUT

UNE SEULE SOIREE DE GALA avec les concours de 2 vedettes parisiennes :

**MONRAY** le célèbre comique trouper, déjà connu des Cadurciens, dans son nouveau répertoire.

et **FIZEL** le talentueux fantaisiste de l'Empire et de l'Olympia dans son répertoire des grands succès d'opérettes modernes et de chansons du jour.

### AU PROGRAMME

#### LE REVEIL

Grand film d'art d'après l'œuvre de Paul Hervieu, interprété par Charles Vanel, Maxudian, Izobel Elson.

### ORCISTRE

Prix des places : Premières, 3 fr. 50 ; Galeries, 3 fr. 75 ; Secondes, 3 fr. ; Troisièmes, 1 fr. 50.

### Les Sports

#### B. P. M. E.

Sont admis les jeunes gens dont les noms suivent :

Fougères, 793 points ; Dols, 692 ; Bach, 682 ; Pradel, 648 ; Guyonnaud, 602 ; Séraudie, 581 ; Bulland, 554 ; Romec, 537 ; Balland, 528 ; Planard, 527 ; Baudel Ch. 516 ; Bessières, 502 ; Cocheton, 499 ; Bousquet, 494 ; Baillet, 493 ; Delpy, 483 ; Bernays, 482 ; Marconly A., 472 ; Vaquié, 471 ; R... 459 ; Gondou, 455 ; Marconly L., 450 ; Parcilié, 449 ; Moncouquel, 440 ; Berthoumière, 438 ; Andrieux, 437 ; Fournier J., 432 ; Baudel G., 430 ; Chabbaud, 428 ; Pialaprat, 420 ; Couillaud, 422 ; Legarde, 411 ; Fournier G., 405 ; Linas, 399 ; Laboucarie, 397 ; Richard, 397 ; Lathière, 396 ; Péberol, 395 ; Seyllan, 375 ; Lasfargues, 373 ; Marly, 370 ; Gasc, 352 ; Laramie, 352 ; Sabuc, 350 ; Bergognieux, 335 ; Arbus, 332 ; Lacombe, 331 ; Loumel, 320 ; Roussille, 319 ; Despyroux, 316 ; Thamié, 286 ; Costes, 280.

### Union Vélocipédique de France

#### Comité départemental du Lot.

C'est le dimanche 28 courant que se disputera, sur le parcours Cahors-Payrac et retour, le « Championnat du Lot » des 100 km. sur route.

Engagements jusqu'au 28 à midi chez M. Gagnave, président du Comité, boulevard Gambetta, Cahors.

Dossards à 13 h. 30 au Grand Café de la Promenade.

Départ à la Barbacane à 14 heures. Prix 100 fr. et le titre au 1<sup>er</sup>, 80 fr., 50 fr., 35 fr., et 20 fr. aux suivants dans l'ordre.

La Commission des courses de l'U. V. F. a désigné comme devant prendre part au Championnat les coureurs ci-après désignés :

- 1 Auriel François, de Vayrac.
- 2 Carlos Pierre, de Cahors.
- 3 Deviers Aristide, de Montcuq.
- 4 Deviers Noël, de Montcuq.
- 5 Despau Jean-Louis, de Cahors.
- 6 Doradé Jean, de Cahors.
- 7 Durand Georges, de Larroque-des-Arcs.
- 8 Estrade Alfred, de St-Denis-Catus.
- 9 Estrade Henri, de St-Denis-Catus.
- 10 Janot Joseph, de Meyrillac-Lentour.
- 11 Lafon Georges, de Cahors.
- 12 Laplaze Paul, de Brelenoux.
- 13 Larraudie Louis, de Figeac.
- 14 Larroussie Georges, de Figeac.
- 15 Lavergne Cèlestin, Souceyrac.
- 16 Ouillet Alphonse, de Cahors.
- 17 Pons Germain, de Saint-Léon.

Il est rappelé aux coureurs ci-dessus désignés que l'article 172 du règlement des courses leur impose l'obligation de disputer leur chance.

En plus des coureurs désignés par la Commission des courses peuvent prendre part à l'épreuve tous les licenciés individuels de l'U. V. F. ou licenciés des sociétés affiliées ayant au moins six mois de résidence dans le département. Ne sont pas qualifiés pour prendre part à l'épreuve les professionnels, les amateurs et les aspirants.

### ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 26 août 1927

#### Naissance

par le train de Capdenac, dimanche matin.

Le ceruciel disparaissait sous les couronnes et les fleurs.

Toutes les familles de Bégoux étaient représentées. C'était un véritable deuil général car la victime appartenait à une famille très estimée et était elle-même très aimée de tous ceux qui la connaissaient.

Puisse les regrets unanimes de toute une population être un léger adoucissement à la grande douleur de ses parents, auxquels nous adressons ici l'expression de nos condoléances bien attristées. — F. G.

Le passage à niveau de Cavanès. — Il y a quelques années, la Compagnie du P. O. fut autorisée, par décret ministériel, et en vue d'économie, à supprimer les barrières à tous les passages à niveau dont la visibilité s'étend à 150 mètres à droite et à gauche du passage.

Cavanès fut compris dans le lot des suppressions.

En venant de Cahors, le bruit du véhicule empêche le conducteur d'entendre l'arrivée du train. De plus la voie n'est nullement visible. On l'aperçoit distinctement quand on a dépassé la maisonnette, c'est-à-dire lorsqu'on se trouve à 3 m. des rails. Cette distance est insuffisante pour permettre à un conducteur d'arrêter à temps son attelage. Il faudrait, afin d'apporter la voie, que les arbres fruitiers (cerisiers, poiriers) du jardin de la maisonnette soient abattus, que les acacias poussant le long de la voie disparaissent et que la maisonnette elle-même soit rasée. C'est à ces seules conditions, que la Compagnie, pour sa défense, peut se baser sur le décret ministériel.

Il y a 2 ans 1/2, une femme, Mme Vve Guiraudet a été sectionnée par le train se dirigeant sur Capdenac. Dimanche dernier, c'est le jeune Fournié qui a été happé par la locomotive. Dans l'inter- valle, plusieurs atteintes ont failli être télescopées. C'est beaucoup trop d'accidents. Que la Compagnie fasse des économies, nous n'y voyons aucun inconvénient. Mais qu'elle fasse aux dépens de notre vie, cela non ! Deux accidents mortels en trente mois, c'est beaucoup trop.

À la saison des travaux, il passe journellement, à ce passage à niveau, plus de 150 attelages. Or, en plus des 4 trains de voyageurs, de nombreux trains de marchandises et des machines haut-le-pied circulent sur cette voie. Il est même extraordinaire qu'il n'y ait pas plus d'accidents à déplorer.

Le passage à niveau doit être gardé. Une pétition pour le rétablissement de la barrière va circuler. Nous sommes persuadés que nos élus et le Conseil municipal de Cahors (puisque nous sommes ses administrés), feront le nécessaire auprès de M. le Directeur de la Compagnie afin qu'il nous accorde une satisfaction, qui, après tout, n'est qu'un droit légitime.

F. G.

**LA CHASSE**  
ainsi que le passage  
sont interdits  
sur tout le domaine de Boyer  
situé sur les  
communes de Pern et Flagnac  
canton de Castelnaud-Montrastier  
Garde assermenté

Montgosty

Subvention. — Notre excellent maire, M. Emile Delfort, vient de recevoir communication d'une lettre par laquelle le Ministre de l'Agriculture avait noté son dévouement patriotique, M. Jules Crabol, Directeur du Cabinet du Président de la République, que la somme de 25.831 francs va être versée au Syndicat du Puch pour la réfection de son chemin rural.

Lauzès

Nécrologie. — On nous annonce le décès, survenu à l'âge de 76 ans, de Mme Veuve Floyrac, dont le mari fut pendant de longues années maire de Lentillac-Lauzès.

Ses obsèques ont eu lieu à Lauzès, au milieu d'une foule de parents et d'amis.

Presque toutes les maisons de Lauzès étaient représentées à ces obsèques, par un membre, au moins, de la famille, la population de Lauzès ayant voulu ainsi manifester à la famille de la défunte la sympathie dont elle jouissait.

Avec Mme Floyrac disparaît une femme de bien qui sera vivement regrettée.

Elle laisse deux enfants : une fille mariée à M. Abel Delsahut, propriétaire et conseiller municipal à Sabadel-Lauzès, et M. Urbain Floyrac, négociant en cycles-automos à Lauzès, auxquels nous offrons, ainsi qu'à tous ceux que ce décès met en deuil, nos condoléances sincères et attristées.

St-Martin-Labouval

Un chemin. — Chacun sait tout l'intérêt que présente le site de Rouan, qui se trouve entre notre localité et Tour-de-Faure, site qui attire de nombreux touristes.

Or, pour avoir accès à cette hauteur, il faut quitter en bas la route de Cahors-Figeac. Faute de voir convenable, l'accès des âpres rochers présente quelques difficultés qui découragent ceux qui n'ont pas le pied montagnard. Il serait urgent de construire une route favorisant l'accès de la crête de Nougayrac. La dépense ne serait pas énorme et procurerait un nouvel attrait pour retenir les touristes.

Bélaye

La fête. — La section de Latour, qui repose si tranquille fraîcheur dans un ombreux vallon, a célébré dimanche 21 août sa fête annuelle.

Le comité n'avait rien négligé pour rehausser un attrait qui existe déjà dans le cadre de verdure attirant les promeneurs par son charme exceptionnel.

Les bals de jour et de nuit ont été très animés ; les jeux divers punctuellement exécutés, et le feu d'artifice de ses feux sur le pittoresque site.

Tous nos compliments aux organisateurs, et à quinzaine la non moins attrayante fête qui se tient dans le voi-

sinage, sous le séculaire ormeau du Palaye, à Juillac.

St-Daunès

Marriage. — Lundi 22 courant a eu lieu dans l'église de Saint-Daunès le mariage de Mlle Ernestine Bessières, fille de M. Bessières et de Mme née Delprat, du village de Bouet, avec M. Georges Durand, vérificateur des contributions indirectes.

Aux jeunes et sympathiques époux, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Puy-l'Évêque

Pisciculture. — Dimanche dernier, un groupe d'amis de la gaule, réunis au café de l'Orphéon, a décidé de jeter les bases d'une société de pisciculture susceptible de faire valoir ses droits lors du renouvellement des biefs, en 1930.

A cet effet, il a été procédé à la nomination d'un bureau provisoire, qui est constitué ainsi qu'il suit :

Présidents d'honneur, MM. Vizon, receveur des contributions indirectes, et Grangé, percepteur à Puy-l'Évêque ; président actif, M. Garrigou, chef cantonnier ; vice-présidents, MM. Rey, ex-officier mécanicien de la marine marchande, et Garrigou, cantonnier ; trésorier, M. Manieu ; secrétaire, M. Salvan ; membres du comité, MM. Balzac et Soulauroix.

Garde particulier, M. Coutrix, cantonnier à Soturac.

Classement définitif des sociétés ayant pris part à la fête sportive. — Voici les récompenses offertes par le ministère de la guerre aux sociétés agréées :

Aviron Cadurcien, médaille d'argent grand module et diplôme ; Union Sportive de Fumel-Libos, médaille de bronze grand module et diplôme ; Union Sportive Puy-l'Évêquoise, diplôme de médaille de bronze ; Vaillante de Soturac, diplôme de médaille de bronze.

Classement individuel. — Guillem, Fumel, médaille d'argent offerte par le « Courrier du Centre » ; Baïan Gregoire, médaille d'argent et diplôme ; Bouzerand, diplôme, abonnement de trois mois au « Télégramme » ; Fougères (Jeanne Cadourcien), diplôme et breloque ; Arène, U. S. P., plaquette bronze ; Buffaut (A. C.), breloque et diplôme de médaille de bronze ; Régis, Soturac, diplôme et breloque ; Faur, Fumel, diplôme ; Rouquié, Fumel, diplôme ; Dussaut, Fumel, diplôme.

Plusieurs médailles offertes par divers journaux ne sont pas mentionnées dans le communiqué.

Grézels

Nécrologie. — Mercredi matin, 24 août, ont eu lieu à Grézels, au milieu d'une énorme affluente d'habitants de la commune et des communes voisines, les obsèques de M. Amédée Prady, propriétaire du beau domaine du Port, commune de Grézels, décédé à 71 ans, après une courte maladie.

Conseil municipal depuis longtemps, il voyait à chaque élection son mandat renouvelé par la quasi unanimité des votants. C'est dire l'estime affectueuse et la considération dont il était entouré par ses concitoyens. M. Amédée, comme on l'appelait familièrement, était un homme de bien dans toute l'acceptation du mot ; serviable et dévoué, il sera vivement regretté dans toute la région.

A son frère éploré : à Mme et M. André, conseiller à la Cour d'appel d'Agen ; à Mme et M. Germain, expert près le Tribunal civil de la Seine, sœurs et beaux-frères du défunt ; à tous les membres de cette honorable famille, si douloureusement frappée, nous adressons l'hommage de notre cordiale sympathie et l'expression attristée de nos sincères condoléances. — L. D.

Lapeyre

Echos de la fête. — Favorisée par le beau temps, la fête patronale de Lapeyre a été très réussie.

La fête avait été organisée avec goût par la jeunesse.

Il y a eu beaucoup de visiteurs et les bals furent très animés.

Arrondissement de Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira lundi prochain 29 courant à 20 h. 30 à la mairie sous la présidence de M. C. Nozières, premier adjoint.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche le service sera assuré par la pharmacie Bariat, rue Gambetta.

Etat-civil du 19 au 26 août. — Décès : Delcrois Frédéric, 67 ans ; Rouget Adeline, épouse Delran, 61 ans ; Blanquie Alexandre, 44 ans.

Bagnac

Echos de la fête. — Notre fête, favorisée par le beau temps, a tout à fait réussi.

Quantité d'attractions de toutes sortes : chevaux de bois, manège de bicyclettes, tournois, tirs, etc., remplissaient le vaste champ de foire et ont fait les délices des enfants et même des grandes personnes.

Les bals de jour et de nuit ont été des plus animés, et dimanche soir, la bataille de confetti a fait rage.

Lundi, les grandes courses de bicyclettes avaient attiré une foule considérable. En voici les résultats :

Locale : 1. Courtiat ; 2. Sorbes ; 3. Maëtnez ; 4. Malfon.

Régionale : 1. Hironnelle ; 2. Fabrège ; 3. Lescur ; 4. Blanc.

Internationale : 1. Agutte ; 2. Blanc ; 3. Ferral ; 4. Millaud.

St-Céré

Probité. — Lundi dernier 22 août, jour de foire à St-Céré, trois élèves de notre école, Taurant Paul, Henri Foulac et Albert Leymarie, trouvèrent avenue Marceau, un portefeuille contenant une certaine somme. Ils s'empressèrent d'aller le déposer à la mairie où le propriétaire peut le réclamer. Nos félicitations à ces enfants.

Foire. — Foire peu importante au

point de vue affaires, mais de nombreux Parisiens en vacance dans les communes voisines vinrent visiter notre ville.

Cours pratiqués : Poules, 5 fr. 25 ; Pigeons, 7 fr. 50 ; oies, 30 fr. pièce ; pigeons, 10 fr. 75 ; la paire ; fromage d'Auvergne, 5 fr. 75 ; beurre, 13 fr. le tout le demi-kilo ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; pêches, 0 fr. 50 la pièce.

Foirail : Veaux, 5 fr. 75 à 7 fr. 50 le kilo. Légère hausse sur le bétail. Bœufs de travail, de 4.700 à 5.400 fr. ; vaches de travail, 2.800 à 3.400 fr. ; bouvillons, 2.600 à 3.200 fr. ; génisses, 2.700 à 3.300 fr., le tout la paire.

Halle : Froment, 100 à 105 fr. ; sarrasin, 86 à 88 fr. ; avoine, 38 à 40 fr. ; Pommes de terre, 28 à 30 fr., le tout le sac de 80 litres.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours-exposition de Gourdon. — C'est un fait acquis, M. Queuille, Ministre de l'Agriculture, présidera la grande exposition de Gourdon qui doit avoir lieu du 22 au 26 septembre prochain à Gourdon. Nos producteurs locaux auront à cœur de lui montrer les plus beaux spécimens de leur industrie, de leur négoce ou de leur agriculture. Déjà nombreuses sont les adhésions parvenues au Comité d'organisation qui de son côté n'a rien négligé pour que cette manifestation soit bien au-dessus de tout ce qu'on a pu voir jusqu'à Gourdon.

Des stands couverts, d'un modèle nouveau, seront construits sur la plus grande partie du charmant tour de ville, pour permettre aux exposants de présenter dans les meilleures conditions leurs articles de choix.

Le nombre des concurrents aux machines agricoles est si important que le Comité envisage déjà l'agrandissement de l'enceinte de l'exposition.

Enfin les animaux reproducteurs, produits agricoles et petits métiers familiaux seront également à l'honneur puisque des primes très importantes ont été prévues pour toutes ces catégories.

Le Comité a en outre joint l'agréable à l'utile, en organisant chaque jour, dans l'enceinte de l'exposition, des fêtes qui consistent en concerts donnés par diverses Sociétés Musicales notamment par l'Union Musicale Gourdonnaise, et par la Musique Militaire du 126<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Brive, ainsi que pièces théâtrales.

Les visiteurs peuvent donc être assurés de trouver à Gourdon du 22 au 26 septembre une belle manifestation dont ils emporteront le meilleur souvenir.

Pharmacie de service. — C'est la pharmacie Dardenne (près la bascule), qui sera de service demain, lundi, 29 courant.

Fête de Saint-Pierre. — Des affiches apposées en ville, nous prévenant que la fête votive du quartier de Saint-Pierre, aura lieu dimanche 28 août.

Notre belle jeunesse s'est surpassée pour que rien ne lui laisse à désirer. Aussi, toute la population ne manquera pas de s'y rendre.

Attractions, bal, décorations, musique, rivaliseront pour que tout le monde s'amuse.

Le jazz-band, lui-même, sera de la partie et contribuera certainement à l'entrain général entre les mains du maestro Massias, aussi habile qu'excellent musicien.

La belle place des Marronniers présentera un aspect féérique le soir et, comme toujours, sera bondée de curieux et d'élégantes danseuses.

Nécrologie. — Mme veuve Salvat Thérèse, plus connue ici sous le prénom de « maman Thé » a succombé, à l'âge de 85 ans, dans la nuit de mercredi à jeudi après de vives souffrances.

C'était une brave femme qui avait tenu pendant de longues années le « Café Diana », le Grand Café de la place du Quatre-Septembre.

Elle avait eu une longue et vertueuse vie, mais ses derniers 3 jours furent douloureux, car elle ne pouvait plus s'alimenter. On ne la soutenait plus qu'à l'aide de vin de Champagne.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi dernier à Gourdon. Une grande affluente accompagnée son cercueil jusqu'à notre nécropole. Toutes les classes de la société y étaient représentées.

Nous adressons à ses enfants Mme Xavier Salvat et M. Paul Salvat, à Mme veuve Marcel Salvat sa bru, à ses petits enfants Pierre et Jean et à toute la famille, nos sincères et bien cordiales condoléances.

Vilain mois d'août. — Le mois d'août a été particulièrement maussade, cette année. Non seulement il a beaucoup plu et souvent, mais encore il a été froid. L'année s'annonçait bien mais, actuellement, toutes les récoltes déprissent.

Commission des allocations. — La commission des allocations militaires a accordé aux réservistes se réunira le mardi 30 août à 10 heures du matin à la justice de paix de notre ville pour le canton de Gourdon et à celle de SALVIAC le lundi 29 août à 15 heures, pour les demandes formulées dans ce canton.

CHARRUE FONDEUR

M. LAMOUROUX (O. S.), CONSTR. BREVETÉ  
Ateliers : St-Clair, Magasins : GOURDON  
Dépositaire

Canic

Foire. — Favorisée par le temps, l'après-midi, notre foire d'août a été relativement importante.

Voici les cours qui ont été pratiqués : Gros bœufs de fortes propriétés, de 6.000 à 6.800 fr. ; bœufs moyens, d'attelage, de 5.000 à 5.600 fr. ; bouvillons, dressés au joug, de 4.000 à 4.500 fr., le tout la paire. Brehis, foirail assez bien garni et cours sensiblement les mêmes que ceux de la foire de Labastide.

Plants de choux, de 5 à 6 fr. le cent. Les œufs se payaient 5 fr. 50 la douzaine.

Salviac

Et le service d'autobus Salviac-Dégagnac ? — Voilà que l'on parle de nouveau du service d'autobus Salviac-Dégagnac ! Nous voici bientôt à la veille de la session des conseils municipaux et du conseil général et il est utile de s'entretenir de cette question importante au premier chef pour le canton de Salviac.

Si nous lisons le rapport dressé l'an dernier et présenté au Conseil général, nous remarquons au titre G : que M. le Conseiller général du Canton de Salviac a demandé qu'il soit créé un service entre Cazals-Salviac et Gourdon, les jours de foire et marchés de Gourdon — pourquoi pas les jours de foire de Salviac aussi — ou à défaut entre Salviac et Dégagnac, le service en action Gourdon-Salviac-Cazals-Cahors, ne permettant pas en effet aux habitants de Cazals et de Salviac d'aller le matin à Gourdon et d'en revenir le soir.

La solution Salviac-Dégagnac, continue le rapport, devrait être préférée à l'autre, parce que moins coûteuse ; le service fonctionnerait environ 60 jours par an, comme la ligne aurait une longueur de 8 kilomètres, il donnerait lieu à une dépense annuelle d'environ 1.100 francs, entièrement à la charge du département.

Et le rapport s'étend ensuite *in fine* sur la création d'une ligne reliant Cazals à la gare de Thédirac par Marminiac, point de départ, Cazals-Gindou-Maussac et Thédirac. Cette ligne dont le service de contrôle vient à peine d'être saisi (*sic*) est cependant en exploitation et nous attendons toujours le service d'autobus Salviac-Dégagnac.

Nous reconnaissons toutefois que « la raison du plus fort est toujours la meilleure », cette dernière ligne patronnée par le député de Cahors devait fatalement avoir la priorité sur la ligne Salviac-Dégagnac.

Nous n'insisterons pas davantage assurément, nous voulons croire que l'on trouvera un concessionnaire pour l'exploitation de cette ligne et que le Département se montrera généreux pour la dotation comme il convient.

Nous comptons sur l'intervention de M. le Conseiller général du canton à ce sujet, lors de la prochaine session.

Dégagnac

Les devis d'une couverture. — L'année écoulée, lorsque le conseil décida, sur la proposition de M. le maire, de faire procéder à la réfection de la toiture de l'ancienne école des garçons, il fut établi un devis pour une surface à recouvrir de 156 mètres carrés.

M. Fabre, toujours fertile en expédients, manœuvra de telle façon que le projet ne fut pas retenu.

Un autre devis fut demandé. Dans ce second projet la surface à recouvrir passait de 156 mètres à 201 mètres, et cependant les diverses dimensions en longueur et largeur étaient les mêmes.

Après discussion, ce projet fut accepté et approuvé et M. le maire, autorisé, se mit en rapport avec l'auteur du devis pour l'exécution des travaux.

Que se passa-t-il après ? Nous ne saurions le dire.

Quoi qu'il en soit, M. le maire, à la séance suivante, proposa au conseil de substituer à la couverture ardoise, prévue dans les deux premiers projets, la couverture « éverite ».

La majorité du conseil approuva, non sans quelques résistances, cette nouvelle proposition et décida que pour ces travaux il serait traité de gré à gré avec un ouvrier spécialiste.

Un troisième devis fut établi, et les longueurs et largeurs restant toujours les mêmes, il n'était plus prévu que 140 mètres carrés. Cette surface, vérifiée et acceptée par l'ouvrier spécialiste, fut encore contrôlée et trouvée exacte.

La commune ayant traité avec l'ouvrier pour le prix de l'« éverite », sur wagon usiné, et pour la pose, M. le maire décida ensuite, en accord avec l'ouvrier, qui avait entrepris une autre couverture dans la commune, que pour économiser sur les frais de transport, les deux commandes seraient réunies et que le port serait payé par les parties en proportion du poids correspondant à chaque couverture.

Ainsi il en fut fait.

Mais un quatrième devis, rectifié, porta ensuite à 160 mètres carrés l'« éverite » à payer à l'entrepreneur !

Tous ces devis différents se rapportant à une même surface déroutent. Nous vous laissons, contribuables, le soin de conclure.

Souillac

Fêtes locales des 10, 11 et 12 septembre. — Le Comité vient d'arrêter définitivement le programme, dont voici les grandes lignes :

Samedi 10 septembre : 21 h. Salves d'artillerie, retraite aux flambeaux, bal champêtre ; Place du ruis.

Dimanche 11 septembre : 7 h. Salves d'artillerie ; 9 h. tour de ville en musique ; 10 à 12 h. circuit Souillacais pédestre. Prix : 40, 25, 15 et 10 fr. ; 14 h. 30 grand concours de chars allégoriques et de voitures fleuries. (Mille francs de prix) ; 17 h. départ d'un Rallye-Ballon ; 18 à 19 h. concert de la fanfare municipale de Souillac (Place de la Borie) ; 21 h. illuminations électriques inédites ; 22 h. bal champêtre toute la nuit (Place de la Mairie).

Lundi 12 septembre : 7 h. Salves d'artillerie ; 9 h. à 11 h. jeux divers dans tous les quartiers de la ville et courses aux ânes (nombreux prix) ; 14 h. courses vélocipédiques : Route Nationale (Pisto blumée) : 1. Internationale : Demi-fond, 24 km. Prix : 150, 80, 50 et 20 fr. ; 2. Locale : Vitesse, 8 km. Prix : 50, 30 et 15 fr. ; 3. Honneur : Vitesse, 8 km. Prix : 50 et 20 fr. ; 4. Consolation : Vitesse, 4 km. Prix : 40, 25 et 10 fr. Des médailles et primes seront en outre distribuées ; 16 h. courses pédestres et concours athlétiques (Sauts en

hauteur et en longueur), nombreux prix et récompenses ; 17 h. Place de l'Hôtel-de-Ville ; Départ du ballon « Les Vignes du Seigneur », tirage de la tombola, apéritif-concert et bal ; 21 h. bal champêtre.

Un concours de ballonnets pour enfants aura lieu le dimanche et le lundi de 14 h. à 16 h. en face de la mairie (200 fr. de prix).

Un programme détaillé sera tenu à la disposition du public.

Pour tous renseignements s'adresser au Président du Comité des Fêtes. Prix des engagements pour les courses : vélocipédiques : 3 fr. ; pédestres : 1 fr. Le Comité décline toute responsabilité pour les accidents.

Marché aux prunes

Eymet (Dordogne), 26 août. — Apport, 60 quintaux vendus aux cours ci-après : 85 à 85 fruits au demi-kilo, de 115 à 125 fr. ; 90 à 95 fruits au demi-kilo, de 100 à 105 fr. ; 100 à 105 fruits au demi-kilo, de 80 à 90 fr. ; 120 à 125 fruits au demi-kilo, de 60 à 70 fr. ; Fretin, de 40 à 45 fr., le tout les 50 kilos.

Marché aux Fruits

Aiguillon (Lot-et-Garonne), 25 août 1927. — Cours du marché de ce jour : Apport 550 kilos ; pêches, de 40 à 80 fr., belle qualité, de 100 à 120 fr. ; extra, de 130 à 135 fr. ; poires, 30 fr., le tout par 50 kilos, poids net ; melons, de 0 fr. 75 à 2 fr. pièce, suivant la grosseur.

Dernière heure

Le prix du pain augmente à Paris

La Commission des farines, réunie à l'Hôtel de Ville de Paris a fixé le cours du quintal de farine panifiable à 233 fr., au lieu de 232 fr. sur la semaine écoulée.

Le prix du kilogramme de pain passera de 2 fr. 15 à 2 fr. 20 à partir du 1<sup>er</sup> septembre, pour la région parisienne.

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Les incendies de forêts seraient commis par des malfaiteurs

Les incendies des forêts continuent dans le Var. C'est un désastre incalculable.

La brigade mobile est sur la piste d'organisations de malfaiteurs qui allument ces incendies.

Raid d'avion

Le capitaine Arrachart allant à l'Exposition aéronautique de Copenhague, a quitté le Bourget à 9 heures 40, sur un monoplane.

Noyé en mer

De Brest. — Une barque de Kerlouan, montée par les pêcheurs Tanguy et Lahé a chaviré.

Le pêcheur Lahé a péri.

600 tonnes d'huile incendiées

Un incendie, cette nuit, a détruit, à Boulogne, un dépôt de 600 tonnes d'huile.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

M. Poincaré à Sampigny

M. Poincaré a quitté Paris, ce matin, pour se rendre à Sampigny.

L'Allemagne et la S. D. N.

De Berlin. — Le ministère allemand se réunira mardi.

Il prendra les dernières décisions pour la délégation allemande qui doit se rendre à Genève, à la Société des Nations.

Exploration au Pôle Nord

De Milan. — La ville de Milan prépare une exploration au pôle nord en dirigeable. Ce dirigeable sera conduit par le général Nobili.

Essais de radiotéléphonie

De Hambourg. — Hier soir, ont eu lieu des essais de radiotéléphonie avec Buenos-Aires.

Les résultats furent satisfaisants.

AVIS

LE VIN BAISSE

Vin rouge supérieur, 9<sup>e</sup>, 3 fr. le litre.

Bière de marque, 1 fr. 75 le litre.

BRASSERIE LARNAUDIE

10, rue Blanqui

DUCRET, couvreur à Vers (Lot)

Ouvrier (tâcheron informe les propriétaires d'immeubles de Cahors et des environs qu'il se tient à leur disposition pour les réparations des toitures en ardoises et tuiles, garanties étanches, défilant toute concurrence.

Fournitures au gré du client. S'adresser : pour Cahors : 7, rue Bousquet.

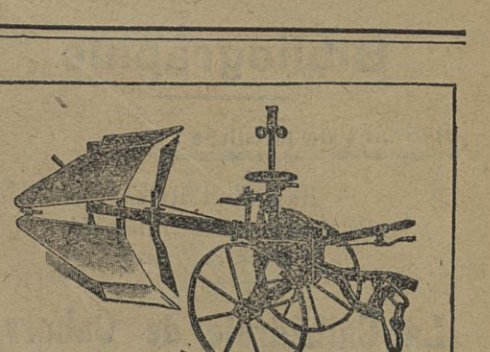
A VENDRE

2 kilomètres de Cahors, bordure du Lot MAISON de 3 pièces

grange et 60 ares de terres S'adresser pour visiter à M<sup>e</sup> AUBERTIN, notaire à Cahors, 117, Bd Gambetta.

Manufacture de papier emballage et ondulé demande Représentant

pour visiter clientèle détail LOT S'adresser au Journal



Nouvelle Charrue Fondeur

Type 1925

## Bibliographie

Vionnent de paraître :

Raymond REY  
Professeur de l'Université  
Docteur en lettres

**La Cathédrale de Cahors**  
et les origines de l'architecture  
à coupes d'Aquitaine

**Les Vieilles Eglises Fortifiées**  
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36  
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

**Cahors-en-Quercy**

(avec dessins de M<sup>lle</sup> Alice Millochau)

1 vol. Prix : 6 fr.

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36  
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

**Gracieuse**  
au bérêt bleu....

Roman Basque

1 vol. Prix : 7 fr. 50

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois  
— PARIS —

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36  
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Abonnez-vous à

**LA REVUE HEBDOMADAIRE**

qui publie dans son numéro du 20  
Août « Le vieux Bon Dieu », par Henri  
Davignon. — « En passant à Colo-  
gne », par Jean de Pange. — « Souf-  
fles du terroir (avec une préface du  
maréchal Lyautey) », par Yves de  
Boisboissel. — « Anne de Joyeuse »,  
par Pierre de Laetzel. — « Quel-  
ques souvenirs sur le commandant  
Rivière (A propos de son centenaire) »,  
par Baude de Maurice. — « Kvariste  
et le village dans la montagne »,  
par Suzanne Pichon.

ABONNEMENTS : France et Colonies :  
un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr.  
L'abonnement d'un an payable en 2 fois  
sur demande, 40 fr. à la souscription et  
35 fr. six mois après.

Spécimen gratuit.  
PLON, 8, rue Graciarie, Paris. Le nu-  
méro : 2 fr. 50.

**CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS**

Un circuit automobile vers les Monts  
du Cantal au départ du Centre  
touristique de Rocamadour (Lot).

Au cours de l'été 1927, Rocamadour,  
qui joint à l'attrait de sa situation mer-  
veilleuse le privilège d'être un excellent  
centre d'excursion dans le pays si pitto-  
resque du Haut-Quercy et vers les Gorges  
du Tarn, sera le point de départ  
d'un nouveau circuit automobile se diri-  
geant vers les Monts du Cantal par la  
belle région trop peu connue du Bas-  
Limousin.

Ce circuit comprendra 6 journées de  
voyage qui permettront notamment la  
visite des merveilleuses « souterrains »  
de Padirac, Lacave et Presque, des sites  
délicieux de la vallée de la Dordogne,  
de Brive et des vieilles bourgades de la

Corrèze, d'Aurillac et de la vallée de la  
Cère, ainsi que du cœur du Massif Can-  
talien, au Puy-Mary et à Salers.

Les départs auront lieu de Rocama-  
dour tous les lundis du 4 juillet au 19  
septembre 1927.

Le prix du transport, pour le parcours  
complet, est fixé à 400 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser  
au Bureau de la Cie d'Orléans, 16, Bou-  
levard des Capucines, à Paris, et aux  
principales Agences de Voyages.

ETUDE

DE

Maitre **TOURTONDE**

Notaire à Decazeville (Aveyron)

**FONDS DE COMMERCE**

Par acte reçu par Maitre TOUR-  
TONDE, notaire, le trois août  
1927, enregistré à Decazeville le  
8 août même mois, folio 66, case  
274,

Monsieur Achille DIEUDÉ, de-  
meurant à Gourdon, et Monsieur  
François-Henri LESTRADE, de-  
meurant à Paris,

Ont cédé à Monsieur René  
CARDONNEL DE BESSONNES,  
demeurant à la Grilloière, com-  
mune de Flagnac, le fonds de  
commerce et atelier de fabrica-  
tion et vente de malles et articles  
de voyage exploité à Gourdon  
avec tous ses éléments corporels  
et incorporels.

La présente insertion renou-  
velle celle parue dans le « Jour-  
nal du Lot », du quatorze août  
1927, enregistré à Decazeville le  
15 août même mois, folio 66, case  
274, au titre de fonds de commerce  
de vingt et un cent vingt-sept.

Les oppositions devront être  
faites dans les dix jours de la  
présente insertion entre les mains  
de Monsieur Emile MERCADIER,  
gérant du fonds vendu, à Gour-  
don.

Pour deuxième publication :

TOURTONDE.

EXTRAIT des minutes du Greffe  
du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance du  
Lot.

D'un jugement contradictoire-  
ment rendu le 13 août 1927 par  
le Tribunal correctionnel du Lot,  
contre FOURNIÉ Pierre, 55 ans,  
boulangier à Labastide-du-Vent,  
prévenu de tromperie sur la  
quantité de la marchandise ven-  
due et d'infraction à un arrêté  
Préfectoral,

Il a été extrait ce qui suit :  
Le Tribunal condamne FOUR-  
NIÉ Pierre à trois cents francs  
d'amende pour le délit de trom-  
perie et à cinq francs d'amende  
pour la contravention. — Ordon-  
ne la publication par extrait du  
jugement dans deux Journaux  
au choix de Monsieur le Procureur  
de la République. — Ordon-  
ne l'affichage par extrait pendant  
sept jours du même jugement à  
la porte de la mairie de Labas-  
tide-du-Vent et à celle du domici-  
le du condamné.

Condamne en outre FOURNIÉ  
aux frais du procès.

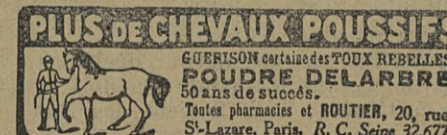
Pour extrait conforme.  
Cahors, le 24 août 1927.

Le Greffier,  
GALTIE.

Vu au Parquet :  
Le Procureur de la République,  
BELVEZE.

**RÉUSSITE EN TOUT**

En portant LA PIERRE STAU-  
RA, Amulette millénaire aux vertus merveil-  
leuses. Tallisman miraculeux garanti  
naturel. Ecrivez immédiatement F. MA-  
JOIS, 59, rue Rochechouart, Paris. Join-  
dre 3 fr. 50 en mandat ou timbre pour  
recevoir sa plaquette illustrée sous pli  
fermé.



**PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS**  
CURSION ANCIENNE TOULOUSE  
POLYÈRE DELARÈRE  
50 ans de succès.  
Tous pharmaciens et Boutiques, 27, rue  
St-Lazare, Paris. R. C. Seine 32.077

Imp. COUILLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
Secrétariat Général des P. T. T.

# POSTE OMNIBUS RURALE

Service Postal, Transports de Voyageurs, de Colis postaux, de Messageries (G. V. et P. V.) et de Commissions de toute nature

**HORAIRE DU CIRCUIT DE CAHORS A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1927**

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	Lundi, Mercredi, Vendredi	Matin		Mardi, Jeudi, Samedi	Matin
Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20	Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20
Cahors R. P.	7 30	19 5	Cahors R. P.	7 30	19 5
La Capelle	7 50	18 50	Sept-Ponts	7 50	18 50
Trespoux	8 5	18 35	Le Montat	8 5	18 35
Le Colombié	8 15	18 25	Granejouls	8 15	18 25
Le Cluzel	8 30	18 10	Bédérines	8 15	18 25
Labastide-Marnhac	8 45	17 55	Pern	8 25	18 15
Lhospitalet	9	17 40	Boisse	8 40	18
Cézac (La Capillère)	9 15	17 25	Cézac (La Capillère)	8 55	17 45
Boisse	9 30	17 10	Lhospitalet	9 10	17 30
Pern	9 45	16 55	Labastide-Marnhac	9 25	17 15
Bédérines	9 55	16 45	Le Cluzel	9 40	17
Le Montat	10 5	16 35	Le Colombié	9 55	16 45
Granejouls	10 15	16 20	Trespoux	10 5	16 35
Sept-Ponts	10 25	16 10	La Capelle	10 20	16 20
Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16	Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16
Cahors-Gare	»	»	Cahors-Gare	»	»

NOTA. — Le dimanche les horaires n° 1 et 2 seront observés alternativement

## TARIF DES VOYAGEURS

Sens Cahors-Lacapelle-Trespoux, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION															
	CAHORS Bureau de Poste	LACAPELLE	TRESPOUX	LE COLOMBIÉ	LE CLUZEL	LABASTIDE- MARNHAC	L'HOSPITALET	CÉZAC (La Capillère)	BOISSE	PERN	BÉDRINES	GRANEJOULS	LE MONTAT	SEPT-PONTS	CAHORS Bureau de Poste	CAHORS-GARE
CAHORS-GARE	1	1	2 25	3	3 75	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
CAHORS-BUREAU DE POSTE	1	1	2 25	3	3 75	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LACAPELLE	1	1	1 25	2	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
TRESPOUX	1	1	1	1	1 75	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5
LE COLOMBIÉ	1	1	1	1	1	2	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5
LE CLUZEL	1	1	1	1	1	1	2 75	3 75	5	5	5	5	5	5	5	5
LABASTIDE-MARNHAC	1	1	1	1	1	1	2 75	3 75	5	5	5	5	5	5	5	5
L'HOSPITALET	1	1	1	1	1	1	2 75	3 75	5	5	5	5	5	5	5	5
CÉZAC (La Capillère)	1	1	1	1	1	1	2 50	3 25	4 75	5	5	5	5	5	5	5
BOISSE	1	1	1	1	1	1	2 50	3 25	4 75	5	5	5	5	5	5	5
PERN	1	1	1	1	1	1	2 25	3 25	4 75	5	5	5	5	5	5	5
BÉDRINES	1	1	1	1	1	1	1 50	2 50	3 50	4 75	5	5	5	5	5	5
GRANEJOULS	1	1	1	1	1	1	1 75	2 75	3 75	4 75	5	5	5	5	5	5
LE MONTAT	1	1	1	1	1	1	1 75	2 75	3 75	4 75	5	5	5	5	5	5
SEPT-PONTS	1	1	1	1	1	1	1 25	2 25	3 25	4 25	5	5	5	5	5	5

Sens Cahors-Sept-Ponts-Le Montat, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION															
	CAHORS Bureau de Poste	SEPT-PONTS	LE MONTAT	GRANEJOULS	BÉDRINES	PERN	BOISSE	CÉZAC (La Capillère)	L'HOSPITALET	LABASTIDE- MARNHAC	LE CLUZEL	LE COLOMBIÉ	TRESPOUX	LACAPELLE	CAHORS Bureau de Poste	CAHORS-GARE
CAHORS-GARE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CAHORS-BUREAU DE POSTE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SEPT-PONTS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LE MONTAT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
GRANEJOULS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
BÉDRINES	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PERN	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
BOISSE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CÉZAC (La Capillère)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
L'HOSPITALET	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LABASTIDE-MARNHAC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LE CLUZEL	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LE COLOMBIÉ	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TRESPOUX	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LACAPELLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr. »
5 à 10 kilogs	1 fr. 50
10 à 25 kilogs	2 fr. 25
25 à 50 kilogs	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées... 1 fr. ; en messag., suiv. poids  
Véhicules d'enfants accompagnés... 1 fr.

## TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué  
par les Correspondants  
des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs  
ne sont passibles d'aucune taxe s'ils n'ont été tenus  
sur les genoux par le voyageur. Les colis encombrants,  
accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs,  
sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du rem-  
boursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de  
la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs  
pour les colis taxés à 0 fr. 50 et 70 francs pour les colis  
taxés à 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

## SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant  
postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la  
voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- 1<sup>re</sup> vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des  
timbres de quittance ;
- 2<sup>e</sup> réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la  
recommandation ;
- 3<sup>e</sup> vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
- 4<sup>e</sup> réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois  
contre remboursement (régime intérieur) ;
- 5<sup>e</sup> émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à  
100 francs ;
- 6<sup>e</sup> paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire  
entre le public et le bureau de Cahors pour effectuer :

- 1<sup>re</sup> l'expédition et la distribution des correspondances ;
- 2<sup>e</sup> l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supé-  
rieurs à 500 francs ;
- 3<sup>e</sup> le paiement des mandats ordi. avals supérieurs à 500 francs et, sans limi-  
tation de sommes, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
- 4<sup>e</sup> le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des  
envois contre remboursements ;
- 5<sup>e</sup> les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne  
ainsi que les règlements et les remboursements des livrets ;
- 6<sup>e</sup> l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspon-  
dant postal percevra sur les dépôts :

a) émission de mandats supérieurs à 100 fr. 0 fr. 10 par opération de moins  
b) paiement de mandats supérieurs à 500 fr. de 10 fr. et 0 fr. 20 par opé-  
ration de plus de 10 fr.  
c) versements et remboursements à la C.N.E. 0 fr. 10 par livret.  
d) Règlement et remplacement des livrets... 0 fr. 10 par livret.  
e) Expédition des télégrammes... 0 fr. 20 par télégramme.

## COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entrés deux points quelconques de son  
circuit les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public.  
C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que  
l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison d'ordre  
chez les agglomérations rurales et la ville de Cahors et par cela même de rendre  
service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale